



Les cas de déblocage anticipé Expiration des droits à l'assurance chômage

CIC Épargne Salariale



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Expiration des droits à l'assurance chômage

À retenir : Fait générateur

La fin des droits à l'assurance chômage

Plans concernés

PERCO (PERCOI, PERCOG)
PERECOL (PERCOLI, PEREOLG)

Délai

Aucun

Conditions et dates d'évènements

Ce motif concerne uniquement le cas suivants **dès lors que le titulaire du compte n'a plus le droit à l'assurance chômage :**

- Expiration des droits à l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- Décision d'attribution de l'Assurance de Solidarité Spécifique (ASS)

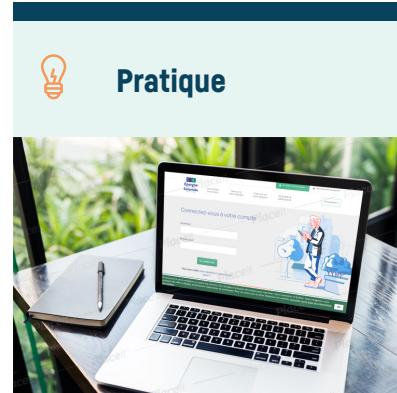
La date d'évènement est :

- La date de fin d'indemnisation ARE
- La date d'attribution de l'ASS

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte**.

Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.



Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez télétransmettre vos pièces justificatives.* L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».

Évènements exclus (liste non exhaustive)

- Travailleurs non-salariés
- Demandeurs d'emplois n'ayant pas le droit à l'indemnisation de Pôle Emploi

*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante
CIC Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail. Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé). Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

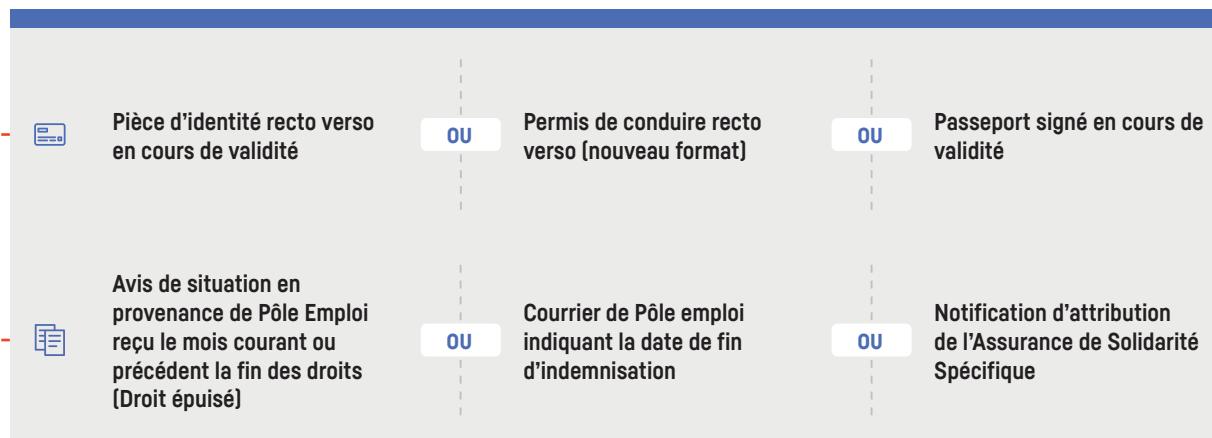


LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Expiration des droits à l'assurance chômage

Justificatifs à fournir

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail, Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).
Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.